Ville de
Sainte-Anne-des-Monts
Gaspésie

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-970

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, Andréanne Tousignant, greffière à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, que:

1- Lors de la séance extraordinaire du 5 août 2025, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT 25-970** intitulé « Modifiant le règlement de zonage 04-620 ».

- Le premier but du présent règlement est de modifier le règlement de zonage 04-620 afin de créer une zone d'affectation Rc.14 « Habitation unifamiliale en rangée (contiguë) » à même une partie d'une zone d'affectation Ra.83 « Habitation unifamiliale isolée ».
- Le second but du présent règlement est de modifier la zone d'affectation M.20 puisque l'usage convoité y est autorisé actuellement pour l'agrandir à même la zone M.21 en incluant le lot visé 6 682 788 et la partie côté Est du résidu de la zone M.21 jusqu'à sa limite avec la zone Cc.4.

2- La MRC de La Haute-Gaspésie a émis un certificat de conformité à son schéma d'aménagement à l'égard de ce règlement en date du 11 septembre 2025.

3- Ce règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 15 septembre 2025.

Andréanne Tousignant
Greffière